



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT,
DE LA DÉCENTRALISATION ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

FAITS ET
CHIFFRES

Fonction publique

Tableau de synthèse 2013



RAPPORT ANNUEL

Tableau de synthèse 2013

Ce tableau replace l'emploi public dans l'ensemble des effectifs salariés. Il permet également de préciser les contours des trois versants de la fonction publique : la fonction publique de l'État, la fonction publique territoriale et la fonction publique hospitalière. Au 31 décembre 2011, la fonction publique emploie 5,36 millions de salariés hors bénéficiaires de contrats aidés et 5,49 millions si l'on inclut les 134 500 bénéficiaires de contrats aidés.

Présentation du tableau de synthèse

Le champ géographique retenu est celui de la métropole et des départements d'outre-mer (DOM), ce qui permet d'évaluer de manière homogène la part de l'emploi public dans l'ensemble de l'emploi salarié.

Le tableau classe chaque employeur en fonction de trois caractéristiques : son statut juridique, sa nature économique et le statut de recrutement de droit commun de ses agents.

Ce classement s'opère de la façon suivante :

- en ligne, les employeurs sont ventilés en fonction de leur statut juridique selon la codification Sirène de l'Insee, qui repose sur les critères juridiques du droit administratif et du droit des sociétés ;
- en colonne, les employeurs sont d'abord classés en fonction de leur nature économique (appartenance ou non au champ des administrations publiques des comptes nationaux) : d'un côté (trois colonnes de gauche), les employeurs non marchands, de l'autre côté (trois colonnes de droite), les employeurs marchands. Au sein de chacun de ces deux secteurs, les employeurs sont classés en fonction du statut de droit commun de leurs agents (droit public, droit privé ou droit particulier).

Le tableau de synthèse permet d'estimer l'importance de l'emploi public, au 31 décembre 2011, selon différents concepts :

- **dans une approche juridique**, le nombre de personnes dépendant d'administrations ou d'établissements publics administratifs dans lesquels le recrutement de droit commun de l'agent relève du statut général de la fonction publique s'élève à 5,49 millions (en comptant les 134 500 bénéficiaires de contrats aidés), soit 20,4 % des salariés de la métropole et des DOM et à 5,36 millions hors bénéficiaires de contrats aidés (soit 19,9 % de l'emploi total).
- **dans une approche économique**, le nombre de personnes travaillant à titre principal dans des « administrations publiques » (administrations, organismes publics et organismes privés financés majoritairement par prélèvements obligatoires) s'élève à 6,0 millions, ce qui représente 22,3 % des salariés de métropole et des DOM.

Évolution des effectifs entre le 31 décembre 2010 et le 31 décembre 2011

Fin 2011, la fonction publique, tous versants confondus, emploie 21 000 agents de moins que fin 2010 (soit -0,4 %).

Dans le même temps, dans un contexte de reprise de l'emploi, le nombre de bénéficiaires de contrats aidés baisse en 2011 (-5,7 %, soit - 8 200 agents) après avoir fortement progressé au cours des deux dernières années (+12,7 % en 2010 après + 30,1 % en 2009). Ainsi, en incluant les bénéficiaires de contrats aidés, l'emploi public enregistre une baisse de - 0,5 % en 2011. Entre 2010 et 2011, l'emploi total, privé compris, a, quant à lui, progressé de 0,3 % (+ 0,6 % en 2010), sans que cette hausse compense les baisses enregistrées en 2008 (- 0,5 %) et 2009 (- 0,8 %).

Hors bénéficiaires de contrats aidés, la fonction publique territoriale (FPT) et la fonction publique hospitalière (FPH) continuent à créer des emplois en 2011 (respectivement +19 600 et +18 900). Dans la FPT, après avoir nettement ralenti en 2010, l'emploi est reparti légèrement à la hausse (+1,1 % après +0,3 %) dans un contexte de quasi achèvement des transferts liés à la 2ème vague de décentralisation et de forte baisse du recours aux contrats aidés. La hausse des effectifs de la FPH est plus marquée en 2011 qu'en 2010 (+ 1,7 % après + 1,3 %). En revanche, la fonction publique de l'État (FPE) poursuit la baisse amorcée en 2006 et enregistre une diminution de 59 400 agents, soit - 2,4 % sur l'année.

La baisse continue des effectifs de la FPE s'inscrit dans le cadre de la révision générale des politiques publiques (RGPP) avec notamment le non-remplacement d'un départ à la retraite sur deux, dans un contexte d'augmentation de ces départs depuis 2009. La réduction des effectifs concerne particulièrement les ministères (-3,2 % en 2011, -4,9 % en 2010 et -3,5 % en 2009) dont certaines missions ont été transférées vers des établissements publics à caractère administratif. C'est le cas du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche avec le transfert de personnels vers les universités qui deviennent progressivement autonomes à partir de 2009. C'est aussi le cas du ministère du Travail, de l'emploi et de la santé avec le transfert de personnels vers les agences régionales de santé créées en 2010.

La fonction publique dans l'économie nationale : classement des employeurs (situation au 31 décembre 2011)

Statut juridique de l'employeur			Administrations publiques ou services non marchands			Hors administrations publiques - Services marchands		
			Statut de recrutement de droit commun de l'agent			Statut de recrutement de droit commun de l'agent		
Ligne	Intitulé	Code catégorie juridique Sirene	Colonne			Colonne		
			1	2	3	4	5	6
			Droit public	Droit public particulier	Droit privé	Droit public	Droit privé à statut	Droit privé
1	Administration de l'État	71 hors 7111 et 7112	Ministères dont enseignants et documentalistes des établissements privés sous contrat ⁽¹⁾					
		7111	Autorités constitutionnelles					
		7112	Autorités administratives indépendantes					
2	Collectivités territoriales	72	Régions, départements, communes					
3	Établissements publics administratifs	73	ÉPA nationaux : ANPE, Crous, CNRS, INRA, Insem, France Agrimer ⁽²⁾ etc., EPLE, ÉPA des collectivités territoriales, hôpitaux publics, étab. médico-sociaux	Organismes consulaires, associations syndicales autorisées, associations foncières urbaines ou de remembrement	Caisse nationale du régime général de Sécurité sociale	OPH, Caisses de crédit municip., maisons de retraite publiques, divers ÉPA locaux marchands, Institut jeunes aveugles/sourds, Hôpital Quinze-Vingts, Caisse des dépôts et consignations ⁽³⁾		
4	Organismes publics administratifs	74		GIP non marchands, groupements de coopération sanitaire, agences dép. d'insertion	IGSA, Institut franco-allemand St Louis etc.	Cercles et foyers des armées		Cultes d'Alsace-Lorraine
5	Personnes morales de droit public soumises au droit commercial	4			Ademe, BRGM, CEA, Charbon. de France, Cirad, CNES, Onera, INA, IFP Energie nouvelle, Opéra national de Paris, Réunion musées nationaux, offices de tourisme, etc.	Office national des forêts	RATP, SNCF Banque de France	Grands ports maritimes UGAP, AFD, OPAC/OPH ÉPIC locaux et régies
6	Personnes physiques, sociétés commerciales	1,2,3,5,6 (hors 32)			Safer		La Poste EDF Aéroports de Paris	dont Air France, France Télécom, France Télévision, DCNS, GDF Suez, GIAT industries-Nexter, Imprimerie nationale
7	Organismes privés spécialisés et groupements de droit privé	8,9			Organismes de protection sociale, hôpitaux à but non lucratif, associations ODAC, associations ODAL			Mutuelles, comités d'entrep., organismes professionnels, syndicats de propriétaires, associations et fondations non à financ. public maj.

Légende

Fonction publique

(1) Les enseignants et documentalistes des établissements privés sous contrat (141 000 en 2011), auparavant classés avec les organismes privés à financement public prédominant, sont désormais décomptés sur le champ des ministères.

(2) Offices agricoles (EPIC) intégrés dans France Agrimer en 2009 (ÉPA).

(3) Caisse des dépôts et consignations : assimilée à ÉPA, mais relevant de codification Sirene 74 (Autres personnes morales de droit administratif).

Définition des lignes et des colonnes du tableau

La ligne 1 correspond à l'administration de l'État et se décompose elle-même en trois niveaux : **les ministères** (administration centrale et services déconcentrés de l'État, y compris la Défense et les enseignants et documentalistes des établissements privés sous contrat), **les autorités constitutionnelles et les autorités administratives indépendantes**.

La ligne 2 correspond aux **collectivités territoriales** au sens strict : régions, départements et communes (depuis l'édition du RA 2010-2011, les effectifs de la préfecture de Police de Paris ne sont plus décomptés avec les effectifs des départements, mais avec ceux des services déconcentrés des ministères).

La ligne 3 correspond aux **établissements publics administratifs (ÉPA) et autres organismes publics administratifs**.

Les ÉPA placés en colonne 1 correspondent à la situation la plus courante : caractère non marchand et statut de recrutement de droit public : Pôle emploi, Crous, CNRS, personnel propre des universités, ÉPA locaux (CCAS, communautés urbaines, etc.), hôpitaux publics, etc.

Les personnels des organismes consulaires (chambres d'agriculture, de commerce et d'industrie, des métiers) relevant d'un droit public particulier figurent en colonne 2 et ceux des caisses nationales de la Sécurité sociale et du centre d'études supérieures de la Sécurité sociale relevant du droit privé figurent en colonne 3.

Les ÉPA produisant des services marchands tout en recrutant des personnels relevant du statut général de la fonction publique apparaissent en colonne 4 : Caisse des dépôts et consignations, offices publics de HLM, maisons de retraite publiques.

La ligne 4 correspond aux personnes morales de droit public hors établissements publics à caractère administratif (groupement d'intérêt public notamment, incluant les agences régionales de santé)

La ligne 5 correspond aux personnes morales de droit public soumises au droit commercial (ÉPIC et Banque de France).

En 2009, les organismes d'intervention sur les marchés agricoles (ONIGC : Office national interprofessionnel des grandes cultures, notamment), constitués en ÉPIC à recrutement de droit public jusqu'en 2008 ont été intégrés dans l'ÉPA France Agrimer.

Les ÉPIC nationaux non marchands du domaine de la recherche et de la culture, à recrutement de droit privé, sont en colonne 3 : CEA, CNES, Onera, Opéra national de Paris, Réunion des musées nationaux, etc. Parmi les ÉPIC marchands, l'Office national des forêts est classé en colonne 4.

Les ÉPIC nationaux marchands, qui sont des entreprises à statut (RATP, SNCF), sont en colonne 5, ainsi que la Banque de France. Les autres ÉPIC sont en colonne 6 : OPAC/OPH, ÉPIC locaux et régies notamment.

La ligne 6 correspond aux **personnes physiques et sociétés commerciales** (dont La Poste).

La ligne 7 correspond aux **organismes privés spécialisés et groupements de droit privé**.

2 L'emploi public selon différents concepts au 31 décembre 2011

	Effectifs des « administrations publiques » Colonnes 1+2+3	Effectifs de droit public Colonnes 1+4	Effectifs de la fonction publique métropole et DOM Colonnes 1+ 4 et lignes 1+2+3 ⁽¹⁾
Total y compris bénéficiaires de contrats aidés	5 996 700	5 502 700	5 493 200
Total hors bénéficiaires de contrats aidés		5 368 200	5 358 800

Sources : SIASP, DADS, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

(1) Les enseignants et documentalistes des établissements privés sous contrat (141 000 en 2011), auparavant classés avec les organismes privés à financement public prédominant, sont désormais décomptés sur le champ des ministères. Les chiffres sont arrondis à la centaine. Le total et les évolutions sont calculés sur les données initiales.

Ventilation des effectifs salariés au 31 décembre 2011. Métropole et DOM, salariés à titre principal

Statut juridique de l'employeur			Administrations publiques ou services non marchands			Hors administrations publiques - Services marchands			TOTAL
			Statut de recrutement de droit commun de l'agent			Statut de recrutement de droit commun de l'agent			
Ligne	Intitulé	Code catégorie juridique Sirene	Colonne			Colonne			
			1	2	3	4	5	6	
			Droit public	Droit public particulier	Droit privé	Droit public	Droit privé à statut	Droit privé	
1	Administration de l'État ⁽¹⁾	71 hors 7111 et 7112	TOTAL hors AID 1 965 200 TOTAL avec AID 1 968 400						TOTAL hors AID 1 965 200 TOTAL avec AID 1 968 400
	Autorités constitutionnelles ⁽²⁾	7111	TOTAL hors AID 600 TOTAL avec AID 600						TOTAL hors AID 600 TOTAL avec AID 600
	Autorités administratives indépendantes ⁽²⁾	7112	TOTAL hors AID 1 300 TOTAL avec AID 1 300						TOTAL hors AID 1 300 TOTAL avec AID 1 300
2	Collectivités territoriales	72	TOTAL hors AID 1 385 200 TOTAL avec AID 1 423 700						TOTAL hors AID 1 385 200 TOTAL avec AID 1 423 700
3	Établissements publics administratifs	73	TOTAL hors AID 1 922 700 TOTAL avec AID 2 011 100	TOTAL avec AID 42 800	TOTAL avec AID 14 600	TOTAL hors AID 83 700 TOTAL avec AID 88 000			TOTAL avec AID 2 156 600
4	Autres organismes soumis au droit administratif	74		TOTAL avec AID 8 600	TOTAL avec AID 1 400	TOTAL avec AID 100		TOTAL avec AID 400	TOTAL avec AID 10 500
5	Personnes morales de droit public soumises au droit commercial	4			TOTAL avec AID 40 000	TOTAL avec AID 9 300	TOTAL avec AID 218 800	TOTAL avec AID 85 300	TOTAL avec AID 353 300
6	Personnes physiques, sociétés commerciales	1,2,3,5,6 (hors 32)			TOTAL avec AID 900		TOTAL avec AID 348 400 dont la Poste ⁽³⁾	TOTAL avec AID 16 109 600	TOTAL avec AID 16 458 800
7	Organismes privés spécialisés et groupements de droit privé	8,9			TOTAL avec AID 483 300			TOTAL avec AID 1 470 900	TOTAL avec AID 1 954 200
TOTAL			TOTAL avec AID 5405200	TOTAL avec AID 51400	TOTAL avec AID 540 200	TOTAL avec AID 97 500	TOTAL avec AID 567 100	TOTAL avec AID 17 666 100	TOTAL avec AID 24 327 500

Sources : SIASP, DADS, Recme, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques. La DARES estime à 272 000 le nombre total de bénéficiaires de contrats aidés fin 2011.

Les chiffres sont arrondis à la centaine. Le total et les évolutions sont calculés sur les données initiales.

AID : contrats aidés.

(1) Les enseignants et documentalistes des établissements privés sous contrat (141 000 en 2011), auparavant classés avec les organismes privés à financement public prédominant, sont désormais décomptés sur le champ des ministères.

(2) Sont comptabilisés ici les seuls agents dont l'employeur principal est une autorité constitutionnelle ou une autorité administrative indépendante. Les autres sont en emploi principal dans une autre administration.

(3) Dont la Poste : 238 900.

Évolution des effectifs salariés entre le 31 décembre 2010 et le 31 décembre 2011. Métropole et DOM, salariés à titre principal

Statut juridique de l'employeur			Administrations publiques - Services non marchands			Hors administrations publiques - Services marchands			TOTAL
			Statut de recrutement de droit commun de l'agent			Statut de recrutement de droit commun de l'agent			
Ligne	Intitulé	Code catégorie juridique Sirene	Colonne			Colonne			
			1	2	3	4	5	6	
			Droit public	Droit public particulier	Droit privé	Droit public	Droit privé à statut	Droit privé	
1	Administration de l'État (ministères)	71 hors 7111 et 7112	Eff 2011 1 968 400 Eff 2010 2 031 400 Evol hors aidés -3,2% Evol yc aidés -3,1%						Eff 2011 1 968 400 Eff 2010 2 031 400 Evol hors aidés -3,2% Evol yc aidés -3,1%
	Autorités constitutionnelles	7111	Eff 2011 600 Eff 2010 800 Evol hors aidés -21,8% Evol yc aidés -21,8%						Eff 2011 600 Eff 2010 800 Evol hors aidés -21,8% Evol yc aidés -21,8%
	Autorités administratives indépendantes	7112	Eff 2011 1 300 Eff 2010 1 300 Evol hors aidés 0,7% Evol yc aidés 0,7%						Eff 2011 1 300 Eff 2010 1 300 Evol hors aidés 0,7% Evol yc aidés 0,7%
2	Collectivités territoriales	72	Eff 2011 1 423 700 Eff 2010 1 425 800 Evol hors aidés 0,6% Evol yc aidés -0,1%						Eff 2011 1 423 700 Eff 2010 1 425 800 Evol hors aidés 0,6% Evol yc aidés -0,1%
3	Établissements publics administratifs	73	Eff 2011 2 011 100 Eff 2010 1 977 200 Evol hors aidés 1,7% Evol yc aidés 1,7%	Eff 2011 42 800 Eff 2010 43 700 Evol hors aidés -2,0% Evol yc aidés -2,0%	Eff 2011 14 600 Eff 2010 15 000 Evol hors aidés -2,6% Evol yc aidés -2,6%				Eff 2011 2 156 600 Eff 2010 2 121 600 Evol hors aidés 1,6% Evol yc aidés 1,6%
4	Autres organismes soumis au droit administratif	74		Eff 2011 8 600 Eff 2010 8 000 Evol hors aidés 7,3% Evol yc aidés 7,3%	Eff 2011 1 400 Eff 2010 1 400 Evol hors aidés -2,4% Evol yc aidés -2,4%	Eff 2011 100 Eff 2010 200 Evol hors aidés -14,4% Evol yc aidés -14,4%			Eff 2011 10 500 Eff 2010 9 900 Evol hors aidés 5,4% Evol yc aidés 5,4%
5	Personnes morales de droit public soumises au droit commercial	4			Eff 2011 40 000 Eff 2010 49 000 Evol hors aidés -18,5% Evol yc aidés -18,5%	Eff 2011 9 300 Eff 2010 9 400 Evol hors aidés -0,8% Evol yc aidés -0,8%	Eff 2011 218 800 Eff 2010 218 200 Evol hors aidés 0,2% Evol yc aidés 0,2%	Eff 2011 85 300 Eff 2010 79 600 Evol hors aidés 7,1% Evol yc aidés 7,1%	Eff 2011 353 300 Eff 2010 356 300 Evol hors aidés -0,8% Evol yc aidés -0,8%
6	Personnes physiques, sociétés commerciales	1,2,3,5,6 (hors 32)			Eff 2011 900 Eff 2010 900 Evol hors aidés -6,4% Evol yc aidés -6,4%	Eff 2011 348 400 Eff 2010 355 300 Evol hors aidés -2,0% Evol yc aidés -2,0%	Eff 2011 16 109 600 Eff 2010 16 043 000 Evol hors aidés 0,4% Evol yc aidés 0,4%		Eff 2011 16 458 800 Eff 2010 16 391 100 Evol hors aidés 0,4% Evol yc aidés 0,4%
7	Organismes privés spécialisés et groupements de droit privé	8,9			Eff 2011 483 300 Eff 2010 469 300 Evol hors aidés 3,0% Evol yc aidés 3,0%			Eff 2011 1 470 900 Eff 2010 1 491 000 Evol hors aidés -1,3% Evol yc aidés -1,3%	Eff 2011 1 954 200 Eff 2010 1 960 300 Evol hors aidés -0,3% Evol yc aidés -0,3%
TOTAL			Eff 2011 5 405 200 Eff 2010 5 436 600 Evol hors aidés -0,6% Evol yc aidés -0,6%	Eff 2011 51 400 Eff 2010 51 700 Evol hors aidés -0,5% Evol yc aidés -0,5%	Eff 2011 540 200 Eff 2010 535 700 Evol hors aidés 0,8% Evol yc aidés 0,8%	Eff 2011 97 500 Eff 2010 95 300 Evol hors aidés 2,3% Evol yc aidés 2,3%	Eff 2011 567 100 Eff 2010 573 600 Evol hors aidés -1,1% Evol yc aidés -1,1%	Eff 2011 17 666 100 Eff 2010 17 614 000 Evol hors aidés 0,3% Evol yc aidés 0,3%	Eff 2011 24 327 500 Eff 2010 24 306 700 Evol hors aidés 0,1% Evol yc aidés 0,1%

Sources : SIASP, DADS, Recme, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

(1) Les enseignants et documentalistes des établissements privés sous contrat (141 000 en 2011), auparavant classés avec les organismes privés à financement public prédominant, sont désormais décomptés sur le champ des ministères.

Fonction publique	Eff 2011 (yc aidés)	5 493 200
	Eff 2010 (yc aidés)	5 522 300
	Evol hors aidés	-0,4%
	Evol yc aidés	-0,5%

Fonction
publique
Chiffres-clés
2013

Ce produit dérivé du rapport annuel sur l'état de la fonction publique propose une synthèse des chiffres-clés de la partie Faits et chiffres.

RAPPORT ANNUEL

Le Rapport annuel sur l'état de la fonction publique présente, dans la partie « Politiques et pratiques de ressources humaines », les grands axes de gestion des ressources humaines et, dans la partie statistique « Faits et chiffres », un bilan social de la fonction publique, dont sont issues les brochures « Chiffres-clés » et « Tableau de synthèse ».

OUTILS DE LA GRH

Destinée en priorité aux gestionnaires des ressources humaines, cette collection regroupe de nombreux outils d'aide au pilotage utilisés au quotidien par les services RH. Le Répertoire interministériel des métiers de l'État (Rime), le Dictionnaire des compétences, des guides ponctuels, le kit « Démarches, outils et acteurs de la mobilité » à titre d'exemples, en font ainsi partie.

POLITIQUES D'EMPLOI PUBLIC

Les publications regroupées au sein de cette collection traitent tous les thèmes rattachés à la gestion prévisionnelle des ressources humaines, de la gestion des connaissances à celles des compétences. Elle propose également les protocoles d'accord issus des négociations avec les organisations syndicales représentatives de la fonction publique.

LES ESSENTIELS

Cette collection - destinée à un large public - rassemble sous forme de fiches ou de livrets pédagogiques, les informations concernant le recrutement, les concours, les carrières, la formation et, au sens large, tous les aspects du parcours professionnel des agents de la fonction publique.

STATISTIQUES ET RECHERCHE SUR LA FP

Cette collection est déclinée en quatre sous-collections, destinées aux décideurs, gestionnaires, statisticiens et chercheurs : « Stats rapides » présente des indicateurs et premiers résultats ; « Point Stat » livre une analyse synthétique des résultats d'enquêtes et d'études statistiques en quelques pages ; « Documents et méthodes » propose des points d'étape sur des travaux de recherche et de méthodologie ; « Études, recherche et débats » présente des analyses approfondies, aussi bien quantitatives que qualitatives.

REPÈRES DGAFP

Cette collection regroupe tous les documents, à usage interne ou externe, qui présentent et visent à faire connaître la DGAFP et ses missions.